



11<sup>e</sup> carrefour  
des **GESTIONS**  
**LOCALES** de  
L'EAU

**27 ET 28 JANVIER 2010**  
PARC DES EXPOSITIONS DE RENNES

## **OBSERVATOIRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**Arnaud FELTZ**

**Direction de l'eau et de la biodiversité  
Bureau de la lutte contre les pollutions  
domestiques et industrielles**



## Éléments de contexte

- Environ 20% de la population française
- Des risques en cas d'installations défectueuses
- Des échéances fixées par la LEMA de 2006 (toutes les installations contrôlées avant 2012, fin des travaux pour fin 2016)
- Un dispositif réglementaire stabilisé (3 arrêtés)
- Des modifications prévues dans la loi Grenelle 2
- Un plan d'action destiné à faciliter l'atteinte des objectifs fixés par la LEMA et décliné selon quatre grands objectifs :
  - ▶ Garantir la mise en œuvre et la pérennité d'installations d'ANC de qualité ;
  - ▶ Accompagner les SPANC dans leurs missions ;
  - ▶ Appuyer les propriétaires dans leurs démarches ;
  - ▶ Informer l'ensemble des acteurs de l'ANC et suivre les progrès accomplis.



## Pourquoi un observatoire?



- Pour évaluer l'état d'avancement de l'application de la réglementation en matière d'ANC
  - Pour connaître l'état du parc d'installations (filiales, travaux, et problèmes récurrents éventuels)
  - Pour évaluer les coûts et leur évolution dans le temps (pour les particuliers et les financeurs)
  - Pour prendre des décisions (techniques, financières, et réglementaires)
  - Pour rendre publiques ces informations qui intéressent de nombreux acteurs
- **Un observatoire à construire avec l'ONEMA (action du plan national)**



## Quels enjeux?



- S'appuyer sur les données collectées par les SPANC sachant qu'il n'y a pas de relais national des SPANC (>4500 SPANC)
- Disposer de données fiables et représentatives sans alourdir les contraintes des collectivités
- Pouvoir suivre l'évolution des données dans le temps
- Les mettre à disposition du public gratuitement et librement
- **Un observatoire :**
  - ▶ alimenté en partie par le SISPEA
  - ▶ avec des indicateurs technico-économiques complémentaires obtenus par d'autres sources d'information
  - ▶ Disponible sur le portail dédié à l'ANC



## Quelles données?

- **Des données sur les services :**

- ▶ Nombre de SPANC sur le territoire
- ▶ Les compétences prises par les SPANC (entretien, réhabilitation)
- ▶ Nombre d'usagers concernés par l'ANC
- ▶ Nombre d'installations d'ANC contrôlés par le SPANC

Producteur des données : SPANC

Collecte des données : ONEMA dans le cadre du rapport des maires





## Quelles données?



- **données techniques :**

- ▶ Nombre d'installations nécessitant des travaux de réhabilitation
- ▶ Les types de filières d'ANC installées
- ▶ Les causes de dysfonctionnement des installations les plus fréquemment observés par les SPANC

Producteur des données : SPANC et organismes techniques sur un échantillon d'installations à partir d'un suivi in situ

Collecte des données : pas encore défini

- **Réflexions en cours sur modalités pratiques de mise en oeuvre**
- **Proposition par la FNCCR des modalités administratives et contractuelles de réalisation du « suivi in situ » (2010)**
- **Proposition de l'OBIPIA**





## Quelles données ?

- **Des données économiques :**
  - ▶ Coût moyen d'installation des différentes filières
  - ▶ Coût moyen des travaux par filière

Producteur des données : échantillon de SPANC ?, banques, autres ?

Collecte des données : agences au niveau des bassins et synthèse annuelle  
ONEMA





**Merci de votre attention**

